

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 10 Novembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix novembre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Patrick MAUNAS

Date de la convocation : Mardi 20 Octobre 2020

Secrétaire de séance : Monsieur Eric BERGEZ

Présents : MM. ARRIBERE Daniel, BALDAN Patrick, Mme BONNEFON Catherine, M BOURREZ Alain, Mme CHOPIN Marjorie, MM FRANÇAIS Hubert, LARCO Jean-Claude, TARDAN Emile, BERGES Paul, BERGEZ Eric, CABANNES Jean-Maurice, CASABONNE Jean, CAZENAVE-LAROCHE Didier, DEVALS Gérard, FLORENCE Jean-Philippe, FROSSARD Etienne, Mmes GARCES Cathy, GAUCHER Michelle, MM. HOEPFFNER Michel, JOUSSAUME Patrick, MAUNAS Patrick, MEDOU-MERERE Daniel, ORONOS Patrick, LAGRANGE Jérôme,

Suppléants : MM. DRILHOLE Patrick, MARQUEZE Jacques suppléants de Mme HAENSEL Michèle et de M. COUSTET Jean-Claude

Pouvoirs :  
M. CAZALETs Henri à Mme CHOPIN Marjorie  
M. MINART François à M. BALDAN Patrick  
M. CASABONNE Pierre à Mme GAUCHER Michelle  
M. LARRICQ Cédric à M. MAUNAS Cédric  
Mme ROSSI Brigitte à M. CABANNES Jean-Maurice

Excusés/absents : MM. GRECHEZ-CASSIAU Roland, BERNOS André, Mme CLOT Marthe, MM. LOMPRES Frédéric, MIRANDE David, LASSERRE-BISCONTE Albert

### Délibération N°20201111 – Organisation de l'enquête publique

### Déclaration d'Intérêt Général du Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau

#### Rapport n°11 du 10.11.2020 : rapporteur : M. Patrick MAUNAS

Par délibération en date du 8 mars 2018, le comité syndical a validé le Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau pour les 10 ans à venir.

#### **Rappel :**

Les grands axes, définis sur la base de la prise en compte du fonctionnement des cours d'eau et de l'appréhension des enjeux, concernent :

- **La gestion des espaces tampons** au sein de l'espace rivière (ex : restauration et entretien de chenaux secondaires, ...)
- **La gestion du lit mineur** des cours d'eau, du réseau hydrographique et des réseaux hydrauliques associés (ex : reconstitution de ripisylve, traitement de la végétation de berges / atterrissements et désencombrement du lit mineur, surveillance des espèces indésirables, ...)
- **La gestion de la vulnérabilité** face aux risques fluviaux ou torrentiels et le retour d'expérience post-crue (ex : réflexion sur la restauration du gabarit du lit mineur, traitement de l'envasement du lit de petits cours d'eau, traitement des bancs alluviaux, modification des profils en travers, ...)

- **La gestion qualitative et quantitative** des ressources en eaux superficielles, du fonctionnement et de l'état des milieux aquatiques associés (ex : réflexion sur l'aménagement de points d'abreuvement du bétail en dehors du lit mineur et sur le traitement des dépôts sauvages, ...)
- **La valorisation de la gestion intégrée** des bassins versants (ex : facilitation de l'accès et de la fréquentation des cours d'eau, ...)
- **L'organisation de la gestion intégrée des milieux** ou des ressources aquatiques et de la prévention des risques fluviaux (ex : amélioration de la gouvernance, communication, suivi des cours d'eau, ...)

Les modalités d'intervention qui permettront de répondre au mieux aux grands axes énoncés ci-dessus seront de plusieurs natures :

- Mise en œuvre de travaux permettant de répondre aux besoins identifiés
- Amélioration de la connaissance via des études complémentaires
- Partage des informations par l'élaboration d'outil de communication et implication des acteurs locaux via des phases de concertation

Le PPG, établi sur 10 ans, contient donc 256 actions réparties dans chacun des grands axes et est estimé à environ 4 000 000,00 € HT (dont 3 150 000,00 € HT de travaux et 850 000,00 € HT de gestion et d'animation / communication dont une partie sera assurée par le SMGOAO en régie).

Le rythme de réalisation sera adaptable dans le temps (événements climatiques) et compatible avec les capacités financières des membres du SMGOAO et celles des partenaires financiers. Une actualisation annuelle pourra donc être nécessaire. Elle sera portée à connaissance des différents partenaires et des services de l'Etat avant engagement des opérations.

De plus, pour devenir opérationnel, le Plan Pluriannuel doit faire l'objet d'un arrêté préfectoral le déclarant d'Intérêt Général, pris par le Préfet des Pyrénées Atlantiques, après enquête publique conformément aux dispositions de l'article R 214-89 du Code de l'Environnement.

Le dossier de DIG, qui doit être soumis à enquête publique, a été établi et transmis pour instruction aux services de l'Etat le 18 juillet 2019.

En date du 26 septembre 2019, le service Gestion et Police de l'Eau de la DDTM a émis des observations formelles sur la complétude du dossier.

Les compléments demandés ont été remis aux services de la DDTM64 en le 6 janvier 2020.

Le dossier a alors été jugé recevable par les services de la DDTM64 et peut donc être soumis à enquête publique.

Le SMGOAO, en date du 3 mars 2020, a sollicité le Tribunal Administratif de Pau en vu de la désignation d'un commissaire enquêteur et c'est Madame LACOIN-VILLENAVE (géomètre expert foncier) qui a été désignée commissaire enquêteur pour les besoins de l'enquête publique relative à la déclaration d'intérêt général du Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau.

Il appartient désormais au SMGOAO d'organiser et de suivre la réalisation de cette enquête publique en application de l'article L 123-3 du Code de l'Environnement et dans les formes prévues aux articles R 123-1 à R 123-27 du même Code.

#### Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **ADOpte** Le présent rapport
- **Autorise** Le Président à organiser l'enquête publique visant l'obtention de l'arrêté préfectoral de déclaration d'Intérêt général pour le Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau
- **Autorise** Le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier

**SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET**

Envoyé en préfecture le 13/11/2020

Reçu en préfecture le 13/11/2020

Affiché le

ID : 064-200032332-20201110-20201111-DE

DE LEURS AFFLUENTS SLOW

Ainsi délibéré à Oloron Sainte Marie, le 10 Novembre 2020

Le Président  
**Patrick MAUNAS**

<b><u>Membres en exercice</u></b>	<b>37</b>
<b><u>Membres présents :</u></b>	<b>26</b>
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	<b>31</b>
<b>POUR :</b>	<b>31</b>
<b>CONTRE :</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION :</b>	<b>0</b>

